

# Bulletin d'adhésion

REGION .....

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Nom de naissance (si différent).....

Adresse personnelle : .....

.....

Mail : ..... Tél personnel/portable : .....

Adresse du lieu de travail :  
Pôle emploi.....

.....Département : .....

Statut 2003  CCN

Fonction ..... Niveau ou coefficient .....

Mail pro : ..... Tél pro : .....

Je souhaite recevoir le journal de la FSU "POUR" sous format Dématérialisé  Papier

**Je souhaite adhérer à compter du ...../...../.....**

Afin de pouvoir calculer le montant de ma cotisation\*, j'indique mon **salaire net imposable 2019**  
salaire + indemnités journalières SS + congé paternité = ..... €

\* Je **CALCULE** ma cotisation mensuelle :

Net imposable cumulé 2019 x 0,8% = R = ..... Cotisation =  $\frac{R}{12}$  = .....

Le montant de ma cotisation inclut le prix de l'abonnement à Modes d'emploi (4 numéros par an, 1,50€ le numéro)

Je souhaite être au prélèvement automatique trimestriel des cotisations (PAC) OUI  NON

Si oui, je complète l'autorisation de prélèvement ci-jointe et je joins un RIB/RIP

Si non, j'adresse un chèque d'un montant correspondant à ma cotisation trimestrielle (ou mensuelle en fonction de la date d'adhésion).

*Les informations à caractère personnel que vous avez fournies font l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations sont destinées au SNU TEFI FSU dans lequel vous avez adhéré. En cas d'incident lié à votre dossier, un traitement informatique spécifique pourra être réalisé. En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur ces informations. Pour toutes demandes de ce type, vous pouvez écrire au SNU TEFI POLE EMPLOI (adresse figurant au bas du document).*

A....., le ...../...../.....

Signature :

Bulletin à retourner à : SNU Pôle emploi FSU 71 bd de Brandebourg | 94200 IVRY SUR SEINE

Visa du trésorier le ...../...../.....

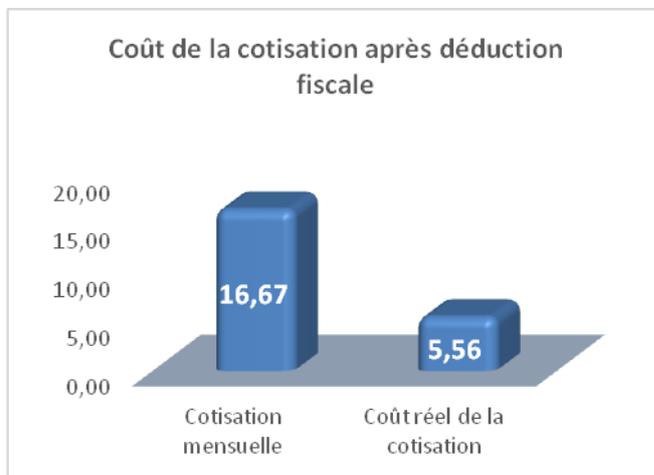
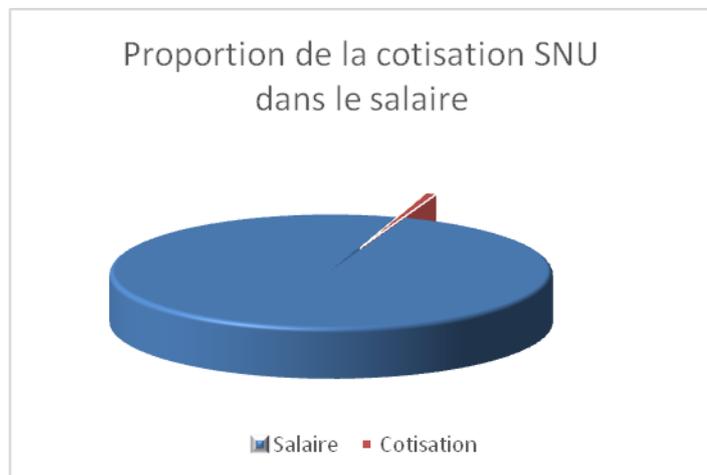


**Le SNU se fixe pour objectifs**, notamment :

- ▶ d'assurer la défense individuelle et collective ... des salariés et agents
- ▶ de promouvoir un syndicalisme unitaire et indépendant, démocratique, laïc et pluraliste au service des aspirations et des revendications des salariés qu'il regroupe
- ▶ d'œuvrer pour plus de justice, d'égalité et de démocratie. Il agit pour ces objectifs en France, en Europe et dans le Monde
- ▶ de lutter contre toutes formes d'exploitation et plus particulièrement le capitalisme, le libéralisme et sa vision de la mondialisation, contre toutes formes de domination, d'aliénation ou d'oppression, contre le fascisme et tout système totalitaire et de développer l'organisation syndicale comme instrument d'émancipation des travailleuses et des travailleurs
- ▶ de contribuer à la défense et à la promotion des droits humains et de militer dans ce sens pour transformer la société afin que les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Solidarité trouvent une réalité effective dans le monde de demain
- ▶ de favoriser la coopération et la solidarité syndicale européenne et internationale, notamment avec les pays du Tiers Monde
- ▶ de lutter contre toute forme de discrimination de nature sexiste, antisémite, homophobe, lesbophobe, raciste ou xénophobe dont ses adhérent(e)s pourraient avoir connaissance y compris à l'occasion de l'exercice de leur activité professionnelle
- ▶ de contribuer à la réunification du mouvement syndical. (Statuts SNU TEFI FSU)

Pour ce faire, chaque adhérent-e contribue financièrement au fonctionnement de l'organisation, à hauteur de 0,8% de sa rémunération nette imposable pour les actifs, de 0,55% du montant de sa pension pour les retraités.

Pour un salaire net imposable de **25 000 € annuel**, la cotisation annuelle est de **200 €**. Vous pouvez déduire 66% de ce montant sur votre déclaration fiscale, ce qui donne un montant de **cotisation mensuelle de 5,56 €** ; si vous êtes non imposable, le fisc vous rembourse le montant équivalent de cette déduction.



Ces cotisations permettent la prise en charge des frais de déplacement des adhérents qui se retrouvent régulièrement en réunion de section départementale ou régionale pour élaborer les revendications. Elles permettent également d'assurer la défense des syndiqué-es ainsi que leur formation ; elles servent enfin à l'organisation des réunions avec les autres « secteurs » du syndicat (inspection du travail, missions locales) ainsi qu'avec la fédération dans le cadre des actions interprofessionnelles.

L'ensemble de ces dépenses fait l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

